

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE LOIRE
 84 Rue Jean Monnet - Z.A. de la Sensive - LA CHAPELLE BASSE MER
 44450 DIVATTE SUR LOIRE - TEL : 02.51.71.92.14.
IMPRIMÉ A COMPLETER ET RENVOYER A LA C.C.S.L
AVANT LE * 15 JUIN 2018 - DERNIER DELAI *****

ORGANISATEUR

ÉLÈVE : **A**

Nom :
ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL **B**

Mme Mlle M.

Nom, Prénom :
ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Adresse :

Code Postal : Commune :

E-mail :

Tél. domicile : Tél. autre :

TRAJET PRINCIPAL DE L'ÉLÈVE **C**

Libellé du point de montée :

et de la commune :

INSEE COMMUNE Point de montée

OBSERVATIONS

Garde alternée
 Radiation Motifs :

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE **D**

Établissement fréquenté En 2017-2018 :

Établissement fréquenté Pour 2018-2019 : n préciser si changement

En classe de : QUALITÉ : 2 QUOTIDIEN 3 INTERNE

pour les BEP, CAP, BTS et BAC pro 1^{re} année 2^{me} année 3^{me} année

Spécificité ou option, préciser : PERF CLAD CLUS SEGPA INSERTION CIPPA TECHNO AIDE ET SOUTIEN AUTRE

REDOUBLEMENT : OUI NON

Code établissement et type

Q 2 QUALITÉ
I 3

DEMANDE CARTE DE TRANSPORT ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019 **E** A COMPTER de :

ÉLÈVE QUOTIDIEN Carte Un aller-retour par jour

Titre simple (CAR) Titre combiné à destination ou en provenance : la commune d'axe correspondante

de Nantes (CAR + TAN) de St-Nazaire (CAR + STRAN) sauf Ty-Saint-Étienne

ÉLÈVE INTERNE Un aller-retour par semaine

Je déclare par cette demande accepter les termes du règlement intérieur. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus sachant qu'aux termes du Décret 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant sur la simplification des formalités administratives, toute fraude peut m'exposer aux sanctions pénales prévues aux articles L433-19 et L441-7 du CODE PÉNAL et à la suppression immédiate de l'aide financière accordée.

Je suis d'accord pour recevoir également des informations institutionnelles (expositions, événements culturels et sportifs, invitation aux débats citoyens...), sans lien avec le transport.

"Lu et approuvé", Signature OBLIGATOIRE
 le : du représentant légal :

L'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement.

à détacher et à conserver ✂

PARTIE A CONSERVER

INFORMATIONS PERSONNELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE LOIRE - 44450 DIVATTE SUR LOIRE - TEL : 02.51.71.92.14
IMPRIMÉ A COMPLETER ET RENVOYER A LA C.C.S.L
AVANT LE * 15 JUIN 2018 - DERNIER DELAI *****

ÉLÈVE :

Nom, Prénom :
ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Établissement :
(à remplir)

Libellé du point de montée :
 et de la commune :

OBLIGATOIRE

(et CODE de ce point, si vous le connaissez)

L'inscription au transport scolaire est obligatoire pour bénéficier des avantages réservés aux usagers scolaires sur les différents services de transport Lila. **Aucune inscription n'est automatique.**

1 - QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Vous pouvez emprunter toutes les lignes du réseau Lila avec votre abonnement scolaire (en dehors des vacances d'été), selon les conditions d'usage habituel des abonnements Lila Scolaire. Seuls les minibus Lila et les minibus de la presqu'île guérandaise sont payants, avec un tarif préférentiel, sur présentation de l'abonnement scolaire.

2 - COMMENT S'INSCRIRE ?

• Abonnez-vous en ligne sur lila.paysdelaloire.fr entre le 2 mai et le 15 juin

Ce service a pour but de faciliter vos démarches.

- 1 - Connectez-vous sur le site lila.paysdelaloire.fr
- 2 - Cliquez sur la rubrique inscription aux transports scolaires, puis « Mon compte »
- 3 - Saisissez l'identifiant et le mot de passe fourni avec ce document (voir au dos)
- 4 - Vérifiez et complétez le dossier de votre enfant
- 5 - Validez

Vos données personnelles sont saisies sur un site sécurisé et automatiquement transmises au service transports. Vous pouvez également inscrire votre enfant en transmettant cette fiche papier complétée et signée à votre service transports, ou à la mairie de votre domicile, avant la date limite d'inscription.

Nota : Pour les élèves hébergés dans un foyer, une famille ou un établissement au titre de l'aide sociale à l'enfance, précisez l'adresse de l'enfant dans le cadre B puis ajoutez « DGS » dans le cadre « Observations » en mentionnant l'adresse à laquelle la facturation devra être envoyée.

**ATTENTION, RESPECTEZ LES DÉLAIS D'INSCRIPTION.
EN CAS DE RETARD, DES PÉNALITÉS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES.**

Si vous ne connaissez pas avec certitude l'établissement scolaire lors de la prochaine rentrée, indiquez l'établissement le plus probable et contactez le service transports rapidement pour toute modification.

**Pour tout renseignement,
contactez votre service transports**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports scolaires et réguliers. Les destinataires des données sont la Région des Pays de la Loire et les syndicats de transport scolaires. Les informations pourront être communiquées aux Mairies et CCAS des bénéficiaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en envoyant un courriel à lila@paysdelaloire.fr